

Séance du 13 janvier 2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 13

Nombre de suffrages : 13

Date de convocation

07/01/2026

Date d'affichage

07/01/2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

.../.../....

et publication du :

.../.../....

L'an deux mille vingt-six, le 13 janvier, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SALANON Jean-François.

Etaient présents :

Mme BERATTO Eve, Mme HERISSE Laetitia, M. MARCHESEAU Roger, Mme MOREAU Virginie, Mme OUVRART Sandrine, Mme PAQUET Stéphanie, M. PLOQUIN Denis, M. RIVIERE Jacky, Mme ROLLAND Christelle, M. ROUSSEAU Thierry, M. SALANON Jean-François, Mme TEILLETT Karine, M. VENEAU Antoine

Procuration(s) : aucune**Etaient absent(s) :**

M. CASTRO Roberto, Mme LAJOUAIS Amanda

Etaient excusé(s) :

M. MOREAU Mathieu

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme OUVRART Sandrine

Numéro interne de l'acte : 2026-08**Objet : Annuler et remplace la délibération 2025-66 bis « Révision des tarifs de location des salles des fêtes »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu un courrier en date du 15 décembre 2025 du bureau de contrôle légalité et du contrôle budgétaire concernant la délibération n°2025-66 bis – « Révision des tarifs de location des salles des fêtes ».

Le Conseil Municipal avait décidé d'accorder aux agents communaux les mêmes tarifs que les particuliers qui résident dans la commune. Il apparaît donc que les agents communaux qui ne résident pas sur la commune peuvent bénéficier du tarif des particuliers domiciliés sur la commune.

L'examen de la délibération appelle les observations suivantes :

Le principe d'égalité des usagers devant le service public constitue un principe général de droit. Ce principe, étendu à l'ensemble des services publics quels que soient leur nature et leur mode de gestion, garantit l'égalité tant d'accès au service que de traitement des usagers. Ainsi, tous les usagers qui sont placés dans une situation équivalente doivent être traités de façon équivalente, notamment quant à la tarification de ce service.

Si du fait de leur qualité de contribuable local, les personnes résidentes de la commune peuvent bénéficier d'un tarif réduit dans la mesure où celui-ci constitue la contrepartie de la prise en charge dudit service par le budget de la collectivité.

Il est demandé au Conseil Municipal de modifier cette délibération afin d'éviter tout litige qui pourrait découler de son application en l'état.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'annuler la délibération n°2025-66bis « Révision des tarifs de location des salles des fêtes ».

Monsieur le Maire suggère de la remplacer comme suit :

Tarifs "Particuliers domiciliés à Plaine-d'Argenson"

		Tarifs en vigueur	Tarifs à compter du 1er janvier 2026
GRANDE SALLE DE PRISSE	WEEK-END	187,00	206,00
	JOUR SEMAINE (1)	93,00	103,00
	JOUR FERIE SEMAINE (2)		122,00
SALLE SOCIO DE PRISSE	WEEK-END	126,00	139,00
	JOUR SEMAINE (1)	66,00	69,00
	JOUR FERIE SEMAINE (2)		83,00
GRANDE + SALLE SOCIO DE PRISSE	WEEK-END	275,00	303,00
	JOUR SEMAINE (1)	137,00	151,00
	JOUR FERIE SEMAINE (2)		181,00
SALLE DE BELLEVILLE	WEEK-END	110,00	121,00
	JOUR SEMAINE (1)	55,00	61,00
	JOUR FERIE SEMAINE (2)		73,20
SALLE DE ST ETIENNE LA CIGOGNE	WEEK-END	55,00	61,00
	JOUR SEMAINE (1)	27,00	30,00
	JOUR FERIE SEMAINE (2)		36,00
SALLE DE LA CURE	WEEK-END	55,00	61,00
	JOUR SEMAINE (1)		30,00
	JOUR FERIE SEMAINE (2)		36,00
BUVETTE PARC	WEEK-END		Gratuit
	JOUR SEMAINE (1)		Gratuit
	JOUR FERIE SEMAINE (2)		Gratuit

(1) Les lundis, mardis, mercredis ou jeudis, hors jours fériés

(2) : Fériés en semaine hors vendredis

Tarifs particuliers hors commune

	Tarifs "Particuliers extérieurs"	Tarifs en vigueur	Tarifs à compter du 1er janvier 2026
GRANDE SALLE DE PRISSE	WEEK-END	407,00	453,00
	JOUR SEMAINE (1)	203,00	224,00
	JOUR FERIE SEMAINE (2)		268,00
SALLE SOCIO DE PRISSE	WEEK-END	247,00	306,00
	JOUR SEMAINE (1)	126,00	152,00
	JOUR FERIE SEMAINE (2)		183,00
GRANDE + SALLE SOCIO DE PRISSE	WEEK-END	550,00	667,00
	JOUR SEMAINE (1)	275,00	332,00
	JOUR FERIE SEMAINE (2)		398,00
SALLE DE BELLEVILLE	WEEK-END	297,00	297,00
	JOUR SEMAINE (1)	148,00	149,00
	JOUR FERIE SEMAINE (2)		178,00
SALLE DE ST ETIENNE LA CIGOGNE	WEEK-END	88,00	134,00
	JOUR SEMAINE (1)	44,00	66,00
	JOUR FERIE SEMAINE (2)		79,00
BUVETTE PARC (3)	WEEK-END	66,00	73,00
	JOUR SEMAINE (1)		37,00
	JOUR FERIE SEMAINE (2)		43,00

(1) Les lundis, mardis, mercredis ou jeudis, hors jours fériés

(2) : Fériés en semaine hors vendredis

(3) : Gratuit si location grande salle ou salle socio

AR Prefecture

079-200076198-20260113-202608-DE

Reçu le 27/01/2026

Tarifs associations dont le siège est domicilié à PLAINE-D'ARGENSON

Tarifs "Associations dont le siège social est domicilié à Plaine-d'Argenson"		Tarif en vigueur	Tarifs à compter du 1er janvier 2026
GRANDE SALLE DE PRISSE	WEEK-END	165,00	182,00
	JOUR SEMAINE (1)	Gratuit	Gratuit
	JOUR FERIE SEMAINE (2)		91,00
SALLE SOCIO DE PRISSE	WEEK-END	110,00	121,00
	JOUR SEMAINE (1)	Gratuit	Gratuit
	JOUR FERIE SEMAINE (2)		61,00
GRANDE + SALLE SOCIO DE PRISSE	WEEK-END		266,00
	JOUR SEMAINE (1)		Gratuit
	JOUR FERIE SEMAINE (2)		133,00
SALLE DE BELLEVILLE	WEEK-END	55,00	61,00
	JOUR SEMAINE (1)	Gratuit	Gratuit
	JOUR FERIE SEMAINE (2)		30,00
SALLE DE ST ETIENNE LA CIGOGNE	WEEK-END	27,50	30,00
	JOUR SEMAINE (1)	Gratuit	Gratuit
	JOUR FERIE SEMAINE (2)		15,00
SALLE DE LA CURE	WEEK-END		30,00
	JOUR SEMAINE (1)		Gratuit
	JOUR FERIE SEMAINE (2)		15,00
BUVETTE PARC	WEEK-END		
	JOUR SEMAINE (1)	Gratuit	Gratuit
	JOUR FERIE SEMAINE (2)		

Tarifs associations dont le siège est extérieur à la commune

Tarifs "Associations extérieures"		Tarif en vigueur	Tarifs à compter du 1er janvier 2026
GRANDE SALLE DE PRISSE	WEEK-END	407,00	455,00
	JOUR SEMAINE (1)	203,50	228,00
	JOUR FERIE SEMAINE (2)		
SALLE SOCIO DE PRISSE	WEEK-END	247,50	303,00
	JOUR SEMAINE (1)	126,50	152,00
	JOUR FERIE SEMAINE (2)		
GRANDE + SALLE SOCIO DE PRISSE	WEEK-END		665,00
	JOUR SEMAINE (1)		333,00
	JOUR FERIE SEMAINE (2)		
SALLE DE BELLEVILLE	WEEK-END	297,00	297,00
	JOUR SEMAINE (1)	148,50	149,00
	JOUR FERIE SEMAINE (2)		
SALLE DE ST ETIENNE LA CIGOGNE	WEEK-END	88,00	88,00
	JOUR SEMAINE (1)	44,00	44,00
	JOUR FERIE SEMAINE (2)		
BUVETTE PARC (3)	WEEK-END		73,00
	JOUR SEMAINE (1)		
	JOUR FERIE SEMAINE (2)		43,00

Pour les associations dont le siège social est domicilié sur la commune de PLAINE-D'ARGENSON

Les associations dont le siège social est domicilié sur la commune de Plaine-d'Argenson peuvent bénéficier de trois locations gratuites par an (une pour leur assemblée générale annuelle + deux pour des manifestations diverses) à choisir indifféremment dans l'une ou l'autre des salles de Plaine-d'Argenson. Au-delà, les tarifs en vigueur s'appliquent.

Pour les manifestations, réunions organisées en semaine, du lundi au jeudi, hors jours fériés, les associations dont le siège social est domicilié sur la commune de Plaine-d'Argenson bénéficient de la gratuité.

Chaque début d'année, un chèque de caution de 500,00€ sera demandé ainsi qu'une attestation d'assurance couvrant l'ensemble des locations de salle pour l'année entière (Les associations dont le siège social est domicilié sur la commune de Plaine-d'Argenson ne sont pas soumis au versement d'une caution).

Sauf exception, il ne sera pas accordé de locations simultanées des deux salles de Prissé la Charrière à deux associations distinctes.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,

- DECIDE de fixer les nouveaux tarifs et conditions d'utilisation des salles à compter du 1^{er} janvier 2026, telle que présentés ci-dessus.
- DECIDE de fixer à 50 € le tarif de mise à disposition de la vaisselle de la salle de Belleville pour les particuliers domiciliés à Plaine-d'Argenson, et entreprises dont le siège est domicilié sur la commune, particuliers extérieurs à la commune ainsi que les associations dont le siège social est extérieur à la commune.
- DECIDE de fixer une pénalité d'un montant de 50 € pour toute remise des clés faite après l'horaire convenu.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

La Secrétaire de séance,
Mme Sandrine OUVRART

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Plaine-d'Argenson, le 14 janvier 2026
Le Maire,
Jean-François SALANON

